

Lycée Blanquer :

Recul de l'offre de formation

Dès maintenant, les Recteurs doivent déterminer la future carte des formations en lycée, avec de lourdes conséquences sur les postes et les services à la clé.

"Nous allons faire en sorte que les élèves aient un large choix, autour de 7 spécialités dans leur établissement ou à proximité", a récemment déclaré le Ministre de l'Éducation nationale, qui poursuit en précisant que les 5 spécialités restantes "seront implantées de manière à rendre plus attractifs" les établissements "qui en ont besoin". La liberté de choix, ultime argument de l'autorité pour justifier les réformes, apparaît désormais pour ce qu'elle est, un leurre.

Spécialités en nombre réduits

[La note de service publiée le 5 septembre dernier](#) lève le voile. Elle s'attache plus spécifiquement aux spécialités de la voie générale et vise à cadrer la procédure d'élaboration de la nouvelle carte des formations pour la rentrée 2019. Elle laisse de côté la voie technologique et ignore les enseignements facultatifs de la future seconde comme du cycle terminal. Ainsi, le recteur fixe la carte des spécialités à l'échelle du bassin ou des réseaux d'établissements pour sept d'entre elles jugées " les plus classiques " : humanités, littérature et philosophie ; langues, littératures et cultures étrangères ; histoire géographie, géopolitique et sciences politiques ; sciences économiques et sociales ; mathématiques ; physique-chimie ; sciences de la vie et de la Terre. Il faut apprécier tout particulièrement la précision que ces enseignements " doivent pouvoir être accessibles dans un périmètre raisonnable " qui laisse entrevoir une conception à géométrie variable de l'accès à la formation, d'autant plus que le Ministère ne se dote d'aucun outil de contrôle pour veiller à l'équilibre de l'offre sur tout le territoire.

Pour les cinq autres spécialités, considérées comme " plus rares " (sic), les implantations se font aux échelles, académique et nationale. Arts, littérature et Littérature, culture de l'antiquité, ainsi que numérique et sciences informatiques, et sciences de l'ingénieur sont donc clairement conçues comme des enseignements accessoires et réduits à de l'affichage.

Economies d'échelles

La nouvelle carte des formations est ainsi élaborée dans la perspective d'une nécessaire mutualisation des enseignements, mêlant de surcroît l'offre publique et privée, implique la multiplication des conventions entre établissements, en incluant même l'enseignement à distance dans le cas des établissements isolés. Les établissements proposent des combinaisons d'enseignements de spécialité, en fonction de leurs projets et des spécificités locales, sans cadrage particulier. Les élèves de Seconde devront donc choisir très prochainement leur parcours en fonction des " attendus " de l'enseignement supérieur bien peu transparents, sans précision sur l'implantation des enseignements et dans l'ignorance de leur contenu.

La chasse aux options est ouverte

Alors que la nouvelle carte des formations des lycées s'élabore à marche forcée dans un calendrier tellement resserré qu'il est intenable, il n'est nulle part fait mention du sort réservé aux enseignements facultatifs. Angle mort des annonces ministérielles, la carte des options n'a, pour l'instant, pas fait l'objet de préconisations officielles. Tout au plus avons-nous compris qu'elles ne bénéficieraient d'aucun fléchage de moyens. C'est d'autant plus inquiétant que les actuels enseignements d'exploration technologiques en seconde deviennent tous optionnels. Comment ne pas craindre de voir le vivier de recrutement de la voie technologique se tarir ? Dans le cycle terminal, Les options (LCA, arts, LVER, Euros etc.) sont doublement menacées. Non seulement leur mise en place entre en concurrence avec les éventuels effectifs réduits mais elles ne seront plus réellement prises en compte pour le Baccalauréat car les évaluations seront noyées dans le contrôle continu.